



Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant Payerne, Place d'armes; échange production chauffage

du 14 décembre 2023

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest, du 24 avril 2023, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé, sous certaines charges, le projet consistant à raccorder la Place d'armes de Payerne (Caserne DCA [5180], Caserne Aviation [5184], Miliangos [5160] et ancien Arsenal fédéral [5175]) au réseau de chauffage à distance de la Commune de Payerne.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse www.ddps.ch/approbationsdesplans; une copie peut aussi être demandée auprès du Secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

3 janvier 2024

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**).

